

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 23 octobre 2012 modifiant la décision du 12 avril 2012
portant délégation de signature du directeur de l'OFPPA**

NOR : INTV1238873S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les livres II et VII de ses parties législative et réglementaire;

Vu le décret n° 54-1055 du 14 octobre 1954 portant publication de la convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés;

Vu le décret n° 60-1066 du 4 octobre 1960 portant publication de la convention de New York relative au statut des apatrides;

Vu la décision du 12 avril 2012 portant délégation de signature du directeur de l'OFPPA,

Décide:

Article 1^{er}

L'article 15 de la décision du 12 avril 2012 susvisée est rédigé comme suit:

«Délégation est donnée à Mme Marie-Ange Raoul officier de protection principal, Mmes Isabelle Clisson, Viviane de Chaptas, Hülya Celik, Armelle Dieudegard, Ingrid Perianin, Zübeyde Surmeli, Marie Christine Iltchev, Anne-Charlotte Lelong, Julie Lengrand, Annabelle Ligout, Nathalie Roya, Estelle Sillaire, Béatrice Berjon-Szatanik et MM. Stéphane Cremoux, Farid Nasli Bakir et Jean René Nkwanga, officiers de protection, Mmes Gina Sanctussy et Komdeuane Truy, secrétaires de protection de classe supérieure, Mmes Fanny Samson Le Roux, Stella Lipinski, MM. Nicolas Poullain et Ruddy Thrace, secrétaires de protection de classe normale, pour signer, au nom du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, tous certificats tenant lieu d'actes d'état civil, copies, extraits, tous certificats administratifs et de coutume, les livrets de famille se rapportant aux attributions des services placés sous l'autorité du chef de la division de la protection.»

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur, et sur le site de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (www.ofpra.gouv.fr).

Fait le 23 octobre 2012.

Pour le directeur général et par intérim :
La secrétaire générale,
A. FONTANA